

# Barème des honoraires



Vente



Location



Gestion



Assurance

## Vente

Prix de vente	Taux d'honoraires appliqué TTC
Jusqu'à 79 999 €	9.50%
De 80 000 à 199 999 €	6.00 %
De 200 000 à 349 999 €	5.50%
A partir de 350 000 € et au-delà	5.00%
Avis de valeur – Dossier documenté et argumenté	200€

*Nos honoraires sont dits MAXIMUMS suivant l'Arrêté du 26 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 10 janvier 2017, au taux légalement en vigueur de 20% de TVA. Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf stipulations contraires prévues au mandat.*

## Location

Baux soumis à la loi du 6 Juillet 1989 (Conforme à la loi ALUR)	€ TTC
<b>Honoraires part locataire</b>	
Organisation de la visite, constitution du dossier de location, rédaction du bail (€/m <sup>2</sup> )	7€
Etablissement de l'état des lieux (€/m <sup>2</sup> )	3€
<b>Honoraires part propriétaire</b>	
Organisation de la visite, constitution du dossier de location, rédaction du bail (€/m <sup>2</sup> )	7€
Etablissement de l'état des lieux (€/m <sup>2</sup> )	3€
Entremise et de négociation en vue d'une location	40€
Honoraires de rédaction d'acte de renouvellement ou avenant (à part égale 50% propriétaire 50% locataire)	200€
<b>Autres Baux non soumis à la loi du 6 Juillet 1989</b>	
Garage/Parking/Box ou stationnement (à part égale 50% propriétaire 50% locataire)	180€
Bail commercial et professionnel (à part égale 50% propriétaire 50% locataire)	20% du loyer annuel HT et HC

*La part d'honoraires de visites, constitution de dossiers, rédaction des baux et état des lieux à la charge du propriétaire est libre mais ne doit en aucun cas être inférieure à la part réclamée au locataire. Honoraires plafonnés (décret n°2014-590 du 01/08/2014) et dus à parts égales entre Bailleur et Preneur (article 5 de la loi n°89-462 du 06/07/1989) En cas de délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier, le barème applicable est celui du titulaire du mandat initial.*

## Gestion

Honoraires de gestion courante – sur la base du total des encaissements mensuels par lot	8.40%
Frais fixe gestion courante (pour tout lot vacant non reloué par mois et par lot géré)	4€
Frais de gestion technique ou financier hors gestion courante à la vacation horaire	50€/heure

## Assurance

Honoraires de Garantie de loyers impayés – base du total des encaissements mensuels par lot	3.00%
---	-------

Barème en vigueur au 01/01/2024 pour tout mandat conclu ou renouveler à compter de cette date.